

Bulletin

UNION DÉPARTEMENTALE CGT ISÈRE



■ 32 Avenue de l'Europe - 38030 Grenoble cedex 2 ■ Tél. 04 76 09 65 54 ■ e-mail accueil@cgtisere.org ■ www.cgtisere.org ■

SOMMAIRE

1 ÉDITORIAL

2 LUTTES

- Le service informatique de l'hôpital de St-Égrève ne sera pas démantelé

3 VIE SYNDICALE

- Congrès des retraités de Villefontaine
- AG de l'USTM

4 JURIDIQUE

- Discours du Président du Conseil des Prud'hommes à l'audience solennelle

5-6 SOCIÉTÉ

- Journée d'étude sur les luttes contre les violences faites aux femmes
- L'apprentissage au service des entreprises

7 INTERNATIONAL

- Grève des travailleurs sans papiers

8 AGENDA



Suivez-nous sur Facebook : www.facebook.com/CGT38/



@CGT_38_Isere

ÉDITO



HARO SUR LES CHEMINOTS !

Il aura fallu attendre 2018 pour que nos élites arrivent enfin à identifier la cause de tous les maux de l'humanité : le statut des cheminots ! Un transport ferroviaire en déclin ? La dette ? Le chômage ? Des finances publiques à la peine ? **LE STATUT !** À tel point qu'il ne semblerait pas inutile de reconsidérer certains événements historiques : la peste noire de 1347 ne serait-elle pas finalement qu'une conséquence de l'iniquité et de la nocivité du statut des cheminots ?! Cette obsession politico-médiatique n'a bien évidemment d'autre fonction que de dresser les citoyens les uns contre les autres, en permettant d'occulter à la fois les raisons profondes des dysfonctionnements de la SNCF ainsi que l'implacabilité d'une privatisation à venir.

Comment mettre en échec cette propagande gouvernementale ? Pourquoi ne pas se servir de leur propre langage, tel celui utilisé par Gérard Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics ? « *Chaque français, qu'il prenne le train ou pas, paye chaque année 340 euros pour faire fonctionner la SNCF !* ». **Bravo Gérard, tu viens de découvrir le principe de financement des services publics !** Ce n'est pas prématuré, certes, mais pourquoi s'arrêter en si bon chemin ? Pour les écoles, c'est plus de 1 000 euros : on fait quoi, on ferme ? Et les hôpitaux, on vend ?

Mais encore un petit effort Gérard ! Le CICE, avec un coût de 16 milliards pour 2016, combien coûte-t-il à chaque français ? 380 euros par an, pour une fourchette de « 3 000 à 100 000 emplois sauvés » selon le dernier comité de suivi ! Et tant

qu'on y est, l'évasion fiscale et ses 80 milliards d'euros ? L'équivalent de l'Éducation nationale et de la... SNCF !

Mais leur regard ne se porte pas de ce côté, puisqu'ils sont là pour permettre à ceux qui ont tout, d'en avoir chaque jour un peu plus. **La concentration de richesses est sans équivalent depuis 1929 et la suppression de l'emploi à statut n'est qu'une pierre de plus à cet édifice.** Une réorientation vers des transports à moindre impact environnemental se fait chaque jour plus urgente, et c'est pourtant la direction inverse qu'ils choisissent.

C'EST TOUT LE SENS DE NOTRE LUTTE ET NOUS ENTENDONS BIEN LA MENER À SON TERME !

Franck Boyer
SNCF



LE SERVICE INFORMATIQUE DE L'HÔPITAL DE ST-ÉGRÈVE NE SERA PAS DÉMANTELÉ

Suite au rassemblement à l'appel de la CGT du Centre Hospitalier Spécialisé (CHS) de Saint-Égrève le 7 février, la revendication de la CGT et du personnel a porté ses fruits : le CHS de S'-Égrève garde son service informatique !

Les huit informaticiens resteront donc en poste à Saint-Égrève, sans aucune mise à disposition. Une nouvelle annoncée, par Stéphanie Fazi-Leblanc, directrice générale adjointe du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble Alpes (CHUGA).



Communiqué de presse CGT du 7 février 2018

L'AUSTÉRITÉ EST NOCIVE POUR LA SANTÉ !

Après avoir interpellé lundi 29 janvier dernier la direction du Centre Hospitalier Universitaire Grenoble Alpes (CHUGA), hôpital dominant de notre Groupement Hospitalier de Territoire (GHT), la délégation CGT a ré-interpellé cette même direction ce jour et continué d'exiger :

- l'arrêt des restructurations (fusions) en cours ;
- l'arrêt des comportements agressifs et autoritaires ;
- la transmission du rapport complet de l'audit informatique des 9 établissements du GHT.

Nous avons bien sûr déposé les **1040 signatures** de soutien à notre service informatique en danger. Un record !

La CGT, opiniâtre comme à son habitude, a donc obtenu quelques réponses officielles :

- aucune fusion ne sera réalisée pour le service Informatique de S'-Égrève, ni aucune mise à disposition ;
- aucune fusion ne sera réalisée dans le cadre des Départements d'Information Médicale (DIM) sur l'ensemble des établissements du GHT ;
- les recommandations issues du rapport COUTY seront mises en œuvre, un plan d'action est en cours d'élaboration (suite au suicide d'un médecin au CHU et à la situation de souffrance au CHU).

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé-e-s des suites de cette réunion : vous pouvez compter sur notre vigilance.

Et pour les autres réponses, trop évasives ou trop policées, la CGT en obtiendra peut-être de plus précises auprès de Mme Hubert, la directrice générale, puisqu'elle s'est engagée à nous recevoir.

« Une victoire qui en appelle d'autres, en effet les GHT, Groupements Hospitaliers de Territoires, issus de la loi Touraine, détricotent tout le tissu hospitalier sur le territoire, environ 150 GHT remplaceront 1 100 hôpitaux !

Cela conduit à des restructurations, fusions, fermetures de services, mobilité forcée des personnels... et tout ça au nom de la logique comptable. L'hôpital est géré comme une entreprise, les personnels et les patients doivent être rentables ! Le 22 mars, les hospitaliers seront dans la rue pour revendiquer entre autres l'abrogation des lois HPST et Touraine. » ■



Aline Dotto
CHAI S'-Egrève



Congrès

CONGRÈS DES RETRAITÉS DE VILLEFONTAINE



Le 5 février avait lieu le 3^e congrès du syndicat multiprofessionnel des retraités CGT de Villefontaine dans le Nord-Isère.

La trentaine de congressistes présents avait pour mandat de définir les orientations du syndicat pour les 3 ans à venir dans un contexte où, depuis l'élection du président Macron, **les mauvais coups pour la vie quotidienne des retraités ne cessent de tomber.**

En effet, la hausse d'1,7 % de la CSG, la baisse des APL, l'augmentation des prix,

du forfait hospitalier, du gaz, de l'électricité, des carburants, des transports, des frais postaux, mais aussi la suppression de la demie-part des veufs, ne cessent de fragiliser les plus démunis et bien souvent les retraités dont les pensions sont gelées depuis 6 ans, **mettant à mal une fois de plus leur pouvoir d'achat.**

Pour toutes ces raisons, la question de la syndicalisation et la continuité syndicale des seniors restent des enjeux forts pour faire aboutir leurs revendications mais aussi **créer un rapport de force conséquent.** Au-delà des questions spécifiques à leur catégorie, la préoccupation du syndicat se porte aussi sur l'avenir et sur les futures conquêtes sociales.

Cette journée riche en débats et en convivialité a également permis de mettre en

lumière que ce syndicat est très actif, qu'il organise beaucoup d'initiatives et qu'il participe à l'ensemble de l'activité syndicale CGT et milite sur le territoire pour qu'un EHPAD ouvre ses portes sur la commune de Villefontaine.

Arlette Olanier est reconduite comme secrétaire générale. ■



Aurélie Bagnard
Syndicat de la CAPI

USTM de l'Isère

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MÉTALLOS DE L'ISÈRE

Les 42 militants ont passé leur après-midi à réfléchir sur la situation et les difficultés à mobiliser. Nous partageons le même sentiment que la grande majorité de la population, à savoir : **seule, la CGT n'y arrivera pas !**

Tous les présents ont confirmé ce constat. Nous ressentons le besoin d'unifier nos forces ! Et pas seulement syndicalement ! Sortons de cette angoisse générée par les médias de nous laisser soi-disant bouffer par des forces politiques ! **Soyons réalistes, exigeons le rassemblement !**

Avec qui ? Mais pourquoi se poser des questions ?! Les présents à l'AG ne s'inquiètent pas de cette question ! Comme d'ailleurs à d'autres époques (Commune de Paris, Révolution française, 1936, etc.), nous

avons créé l'unité sur des revendications non sur les attentes des organisations, les citoyens ont su se rassembler !

Oui, il ne faut pas retomber dans un syndicalisme qui soit la courroie de transmission d'untel ou untel. Mais il serait tout aussi pernicieux d'ignorer la demande des militants, qui est le relais des besoins des salariés et des citoyens. Oui, le syndicalisme, même uni, a des failles, et la parole simple des militants doit être écoutée. Oui, nous avons entendu que ce n'est pas parce que nous ferions ensemble (politiques, associations, syndicats), que nous allons gagner ! **Nous n'avons rien à perdre à essayer ! D'autant qu'il y a urgence !** Le dossier Retraites va nous tomber dessus très vite ! Nous allons vouloir briller comme première orga en nous opposant !

Nous allons rencontrer uniquement les organisations syndicales, - comme le voudraient nos experts médiatiques soucieux de ne pas voir se mélanger politique et syndicalisme -, pour décider d'une journée d'action si possible unitaire. Nous ne croyons pas plus à la négociation avec ces orgas qui veulent faire grève et manif le samedi après la piscine. Ce plan, on le connaît ! **Et durant l'AG, nos camarades ont dit STOP !**

LES TOUS ENSEMBLES, CE SONT TOUS CEUX QUI S'OPPOSENT À LA POLITIQUE LIBÉRALE ! ■



Patrick Bernard
USTM





Audience solennelle du Conseil de Prud'homme de Grenoble du 16 janvier 2018

EXTRAIT DU DISCOURS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, PATRICK COHEN

Les ordonnances recèlent de multiples dispositions qui mettent en cause le droit à un procès équitable, principe ô combien fondamental dans un état de droit.

La barémisation des indemnités prud'homales est certainement la mesure la plus emblématique qui consiste à fixer par avance un barème d'indemnités plafonnés, qui s'imposera au juge, pour réparer le préjudice subi par le salarié licencié de manière illicite.

Si ces ordonnances peuvent aiguïser « l'appétit » de certaines entreprises pour flexibiliser davantage le monde du travail, il me semble important, comme Monsieur le Procureur de la République vient de le mentionner, de faire également quelques rappels sur notre rôle de juge du travail.

QUELQUES RAPPELS IMPORTANTS POUR BIEN COMMENCER L'ANNÉE

Très récemment, la Cour de cassation, à l'occasion de plusieurs arrêts rendus (8 arrêts) en date du 13 septembre 2017, a rappelé son opposition au plafonnement des dommages et intérêts de la réforme Macron. Les juges du fond disposent seuls du pouvoir d'appréciation des préjudices subis par les salariés, du fait de la perte injustifiée de leur emploi.

La Cour de cassation dans un arrêt qui nous « rajeunit un peu » du 28 octobre 1954, rappelle que « *le propre de la responsabilité civile est de rétablir aussi exactement que possible l'équilibre détruit par le dommage, et de replacer la victime dans la situation où elle se serait trouvée si l'acte dommageable ne s'était pas produit* ».

Ainsi, depuis 63 ans, la Cour de cassation est donc farouchement opposée à l'application de ce barème par les conseils de prud'hommes et les cours d'appel.

D'ailleurs, les nombreux textes ratifiés par la France sur le droit international du travail, de l'ONU (le pacte de 1966), les conventions 158, 98 et 87 de l'OIT, et l'article 24 de la charte européenne des droits sociaux imposent aux États membres de garantir légalement une réparation intégrale des préjudices subis et non calculée sur la seule prise en compte de l'ancienneté.

Dans sa décision du 08 septembre 2016, le comité européen des droits sociaux (CEDS) a condamné le plafonnement

des indemnités prud'homales prévues par la législation finlandaise, s'appuyant sur l'article 24 de la Charte sociale européenne révisée qui reconnaît que tout salarié licencié sans motif valable a droit à une indemnité adéquate ou à une autre réparation appropriée.

Ce rappel à la hiérarchie des normes est important, il doit en effet garantir à tout justiciable le respect de ces droits fondamentaux que nous, conseillers prud'homaux, nous devons avec « zèle et intégrité » appliquer.

Rejeter les PPP justifie nos combats CGT pour la justice, pour l'égalité, pour la durabilité. Cela donne tout son sens à nos propositions et combats pour promouvoir des services publics de qualité, responsables, soumis au contrôle démocratique et gérés par des fonds publics.

**EN CONCLUSION,
PENDANT MON MANDAT,
JE VEILLERAI PARTICULIÈREMENT
AU RESPECT ET À L'APPLICATION
DE CES DROITS FONDAMENTAUX. ■**



Patrick Cohen

Président du Conseil





Journée internationale de luttes pour les droits des femmes

CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Le collectif Droits des femmes de la CGT Isère a organisé le 6 février 2018 une journée d'étude sur les violences faites aux femmes. La matinée était réservée aux femmes. Non pas pour mettre de côté les hommes, mais pour libérer la parole des femmes. D'ailleurs l'après-midi était mixte, de sorte à ce que femmes et hommes réfléchissent ensemble à une stratégie de lutte.

Les chiffres de la violence faite aux femmes sont accablants. 80% des femmes disent être victimes de sexisme au travail, dont **20%** de harcèlement sexuel. 10 viols ou tentatives de viols ont lieu chaque jour en France sur leur lieu de travail. **70%** des victimes disent ne pas en avoir parlé à leur supérieur. Quand elles l'ont fait, **40%** d'entre elles estiment que le règlement leur a été défavorable : elles ont été mutées, placardisées, voire licenciées. Cette violence entraîne de fait plus de précarité financière et morale chez les femmes.

Les femmes sont trop souvent renvoyées à leur corps, bien avant leurs compétences. Elles rencontrent aussi des difficultés au sein même de la CGT : réflexions, agressions, dévalorisations, blagues déplacées... Y compris à la CGT, certains refusent encore de considérer que les violences faites aux femmes et l'inégalité professionnelle sont des problèmes fondamentaux.

Elles se retrouvent généralement seules face à l'agression avec la peur de perdre leur emploi.

La CGT doit faire de cette lutte une de ses priorités, en formant et sensibilisant les syndiqué-e-s avant tout. Pour accompagner des femmes qui sont en position de victimes, pour le faire sans que cela nous « bouffe », pour développer des cadres bienveillants, pour aller au contact des salarié-e-s. Pas facile mais réalisable...

Le 8 mars : journée internationale de luttes pour les droits des femmes. L'UD CGT 38 a appelé à la grève et à la manifestation. Un article y sera dédié dans le prochain bulletin. ■

Souhad
Collectif féministe
UD CGT 38





L'APPRENTISSAGE AU SERVICE DES ENTREPRISES !



Le gouvernement nous présente l'apprentissage comme la solution miracle à l'insertion des jeunes en reprenant les orientations et les préconisations du Medef.

C'est une approche dogmatique de l'apprentissage où, rappelons-le :

- 1 jeune sur 5 ne finit pas sa première année de formation ;
- 40 % des ruptures de contrats sont liées aux conditions d'apprentissage ; seulement 30% des apprenti-es sont des filles ;
- 13% des entreprises déclarent employer ces jeunes comme un supplément de personnel et 6% pour les avantages financiers.

La CGT n'est pas contre l'apprentissage mais **contre le tout apprentissage**. L'éducation doit être émancipatrice et non au service de l'employabilité et du patronat. Tous nos jeunes ont besoin de culture et de formation générale. Il ne peut y avoir une formation à deux vitesses en fonction de l'endroit où l'on naît, de l'endroit où l'on est.

La CGT défend une formation professionnelle **diplômante** au sein du service public de l'éducation. L'abandon de la qualification au profit des compétences enlèvera au futur salarié les rémunérations et les conditions de travail garanties par le diplôme dans les conventions collectives et les accords d'entreprise.

Pour la CGT, l'apprentissage ne peut se développer aux dépens de la formation initiale assurée par les lycées professionnels. Les structures de ces lycées, financées par des fonds publics, ne doivent pas servir les intérêts des entreprises privées.

NOUS REFUSONS LES RÉFORMES ACTUELLES QUI FORMENT UN ENSEMBLE COHÉRENT ET DANGEREUX POUR L'AVENIR DES JEUNES DES CLASSES POPULAIRES ! ■



Nathalie Geldhof
Éducation Nationale

" L'enseignement professionnel plus que jamais menacé ! "



Grève des travailleurs sans papiers de la région parisienne

FAIRE CONNAÎTRE LES LUTTES OUVRIÈRES, DÉVELOPPER LA SOLIDARITÉ : UN ANTIDOTE AU PESSIMISME ET AU DÉFAITISME !

Le 12 février 2018, 120 travailleurs sans papiers de 6 entreprises du 75, du 91, du 93, et du 94 (entreprises d'intérim, fabrication de plats cuisinés, collecte d'ordures ménagères, recyclage de déchets, distribution express de colis, logistique transport,) se mettent simultanément en grève pour leur régularisation.



Malgré les réactions très violentes de certains employeurs, ils tiennent bon. Le 21 février 2018, 37 travailleurs sans papiers d'une entreprise de routage du 77 les rejoignent.

Ce mouvement, préparé de longue date, se tient alors que le projet de loi « sur l'asile et l'immigration » est très contesté. Les travailleurs sans papiers n'ont, pour travailler, d'autre recours que d'utiliser une pièce d'identité qui n'est pas la leur, un « alias », ce que les employeurs et les boîtes d'intérim savent et dont ils s'accrochent fort bien ! Si ce projet de loi devait passer, le recours à un « alias » leur vaudrait 7 500 euros d'amende et 5 ans d'emprisonnement.

Les gouvernements successifs avaient accepté, après les grandes grèves de 2006, 2007, 2008, de régulariser des travailleurs utilisant un « alias ». Il n'y a pas de raison de revenir là-dessus !



La CGT est fortement impliquée aux côtés des grévistes, la confédération, les UL et UD de la région parisienne, les fédérations concernées :

ILS TRAVAILLENT ICI !
ILS VIVENT ICI !
ILS RESTENT ICI ! ■



Jacques Faure

Membre de la CE
de l'UL Grenoble

L'AGENDA



- 1 JOURNÉE NATIONALE D'ACTION POUR LES SERVICES PUBLICS**
• 22 mars

- 2 CONFÉRENCE DES UNIONS LOCALES ET PROFESSIONS**
• 29 mars à Voiron

- 3 CONGRÈS DE L'USD SANTÉ**
• 25-26 avril

- 4 CONGRÈS DE L'UL DE VOIRON**
• 24-25 mai

- 5 CONGRÈS DE L'UL DE VIENNE**
• 30 mai-1^{er} juin

Directeur de la publication :
Nicolas BENOIT
Imprimerie Notre Dame - Montbonnot
N° commission paritaire :
0216 5 05444
I.S.S.N. 1154-6670



Publicités

SYNDICATS - COMITÉS D'ENTREPRISES - ASSOCIATIONS - CLUBS...



PARTENAIRE

+ de 7 000 références
d'objets personnalisés
dans nos ateliers



La différence



Demandez notre Catalogue
MATÉRIEL SYNDICAL
ou Venez le découvrir sur
www.LMcommunication.com

Drapeaux, Matériel congrès,
Autocollants, Badges,
Mallettes, Sacs à dos
Gilets, Tee-Shirts, Coupe-Vents,
Casquettes, Polos,...
Banderoles, Panneaux,
Stands expo, Clés USB...

02 32 18 07 70